

TABLE DES MATIERES

<i>METHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNEES</i>	2
<i>INTRODUCTION</i>	3
<i>I-Evolution de la dette publique de 2008 à 2013</i>	4
1-1 Dette extérieure	4
1-1-1 Evolution de l'encours	4
1-1-2 Evolution du service	6
1-2 Dette intérieure	8
1-2-1 Stock de la dette intérieure	8
1-2-2 Présence du Togo sur le marché financier	10
II- Situation de la dette publique au 31/12/ 2013	11
2-1 Dette extérieure	11
2-1-1 Structure de la dette extérieure	11
2-1-2 Tirages extérieurs au 31/12/2013	11
2-1-3 Nouveaux engagements au 31/12/2013	12
2-1-4 Le service de la dette extérieure au 31/12/2013	13
2-2 Dette intérieure	14
2-2-1 Structure de la dette intérieure	14
2-2-2 Mobilisation des ressources au titre de la dette intérieure au 31/12/2013	14
2-2-3 Paiement au titre de la dette intérieure	14
<i>CONCLUSION</i>	16
<i>LEXIQUE DES PRINCIPAUX TERMES USUELS</i>	17
Sigles	24

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

***DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE***

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

RAPPORT ANALYTIQUE PROVISOIRE SUR LA DETTE PUBLIQUE

JANVIER 2013

METHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNEES

Le présent rapport annuel est réalisé et publié par la Direction de la Dette Publique relevant du Ministère de l'Economie et des Finances du Togo. Il présente les principales évolutions de la dette de l'administration centrale togolaise sur la période 2008 – 2013. Le rapport ne tient toutefois pas compte de la dette des entreprises publiques. Le rapport s'est concentré sur l'analyse du portefeuille de la dette publique. L'adoption de l'année 2008 comme année de référence résulte de la nécessité de pouvoir retracer l'impact de la mise en œuvre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) sur l'évolution du portefeuille, le pays ayant atteint son point de décision le 25 novembre 2008.

Le processus d'élaboration et de publication du rapport est le suivant :

- mise à jour et validation de la base de données ;
- production des états de sortie et collecte des autres informations nécessaires à la réconciliation des données ;
- analyse des indicateurs de coûts et de risque du portefeuille de la dette existante ;
- production et validation du rapport par la Direction de la Dette Publique (DDP) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- publication / distribution.

La base de données de la DDP a servi de principale source pour la réalisation dudit rapport.

Pour ce qui concerne la dette intérieure, les données y relatives ont été produites et validées, en collaboration étroite avec les autres services concernés de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Pour renforcer cette collaboration et pouvoir produire plus régulièrement des informations statistiques et analytiques, la mise en place d'une procédure formelle d'échange d'informations entre la DDP et ces services pourrait être envisagée.

Les prochaines publications se feront sur une base annuelle, avec la possibilité de produire, dans l'intervalle, des rapports et bulletins statistiques sommaires en cas de besoin.

Le document sera publié sur le site web du Ministère de l'Economie et des Finances.¹

¹ Site Ministère de l'Economie et des Finances : www.togoreforme.com

INTRODUCTION

La production de ce rapport s'inscrit dans le cadre des attributions de la Direction de la Dette Publique (DDP) qui a pour mission, la coordination et le contrôle des éléments de la politique d'endettement de l'Etat ainsi que la gestion de la dette. A cet effet, elle est chargée de :

- proposer les éléments de définition de la politique d'endettement de l'Etat ;
- examiner préalablement avec l'appui du Comité National de la Dette Publique (CNDP) toute requête ou projet d'accord de financement interne ou externe générateur de dette à la charge directe ou indirecte de l'Etat (analyse des dossiers de financement public, étude des requêtes de financement et de garantie publics) ;
- donner des avis juridiques sur les accords de financement public ;
- collecter, enregistrer et analyser toutes les informations relatives à la dette publique ;
- élaborer le budget relatif au service de la dette et suivre son exécution ;
- émettre et recouvrer la dette rétrocedée ;
- produire les statistiques, rapports et autres documents relatifs à la dette publique ;
- suivre la mobilisation de tous les financements internes et externes générateurs de dette ;
- participer, en concertation avec les autres services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), à la préparation et à l'organisation de l'émission et de la gestion des titres publics ;
- gérer activement le portefeuille de la dette publique.

La DDP a été créée, suite au transfert en 2000 de la gestion de la dette publique de la SNI à l'administration centrale du MEF et logée à la DGTCP, dans un souci de renforcer la coordination de la gestion de la dette avec celle de la trésorerie.

La gestion de la dette publique a connu plusieurs évolutions marquées notamment par douze (12) passages au Club de Paris. Ceux-ci ont permis à l'Etat togolais de bénéficier de différents traitements (Toronto, Londres, Naples et Cologne) qui ont conduit à plusieurs réaménagements/réductions de la dette bilatérale.

L'atteinte par le Togo du point de décision de l'initiative PPTE, le 25 novembre 2008 et du point d'achèvement le 14 décembre 2010, s'est traduite par une réduction substantielle de la dette publique extérieure.

Dans le même temps, la suppression des concours monétaires directs de la BCEAO et l'accès au marché sous-régional des titres publics ont contribué à la naissance et au développement des emprunts intérieurs.

La production du présent rapport s'inscrit dans le souci du MEF d'informer régulièrement les partenaires techniques et financiers du Togo, les investisseurs potentiels et le public sur l'évolution du portefeuille de la dette publique, dans le but de renforcer la transparence dans la gestion des finances publiques.

Le rapport sera articulé autour des points suivants :

- l'évolution de la dette publique de 2008 à 2013 ;
- la dette existante à fin 2013.

I-Evolution de la dette publique de 2008 à 2013

L'encours de la dette publique à fin décembre 2013 est évalué provisoirement à 1030,7 milliards de FCFA contre 907,9 milliards de FCFA à fin décembre 2012, soit une hausse de 13,5%.

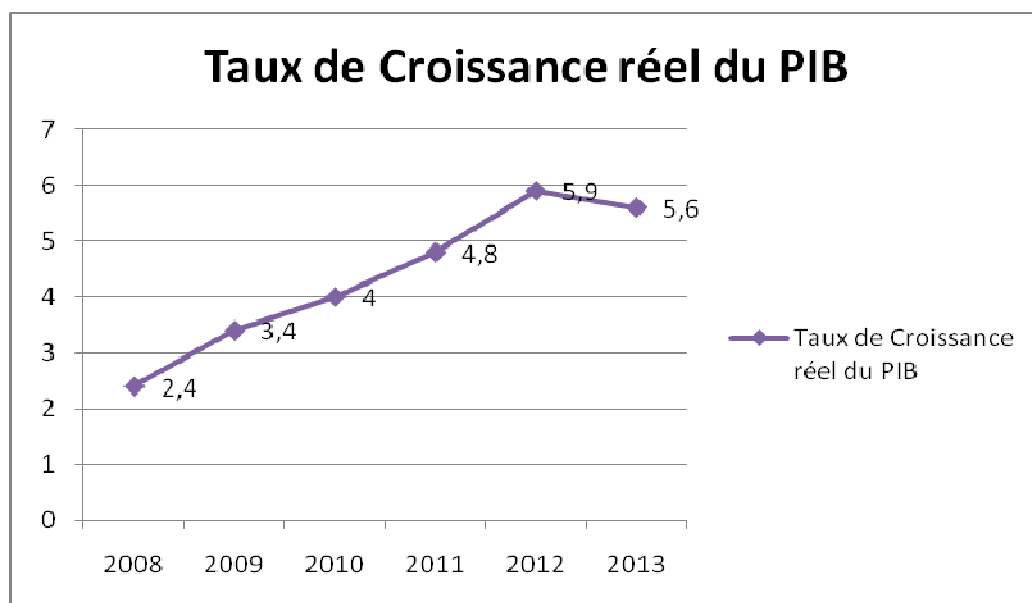
Il est composé de 66,7% de dette intérieure et de 33,3% de dette extérieure. Le ratio de l'encours sur PIB ressort à 47,5% à fin 2013 contre 45,4% à fin 2012. Le détail est consigné dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : évolution de la dette publique

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Encours Total	1 162,07	1 244,23	727,68	834,38	907,87	1030,68
PIB	1 418,52	1 493,55	1 571,34	1 740,39	1 999,73	2170,52
Taux d'endettement global (%)	81,92	83,31	46,31	47,94	45,4	47,49

La baisse du taux d'endettement s'explique par la reprise de l'activité économique comme le montre l'évolution du taux réel de croissance économique illustré par le graphique ci-dessous :

Graphique 1 : évolution du taux réel de croissance de 2008 à 2013



1-1 Dette extérieure

1-1-1 Evolution de l'encours

Durant les six (6) dernières années, le stock de la dette extérieure n'a pas connu une évolution régulière. Il est passé de 680,01 milliards de FCFA en 2008 à 343,66 milliards de FCFA en 2013, soit une réduction de 49,46%. Cette évolution s'explique

par l'effet combiné des remboursements envers les différents créanciers, des allègements obtenus dans le cadre de l'initiative PPTTE et de l'IADM, des fluctuations des taux de change et des décaissements sur les nouveaux emprunts.

Tableau 1 : évolution de l'encours de la dette extérieure (en milliards de FCFA)

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Encours extérieurs	680,01	770,14	260,31	241,94	278,8	343,66
Taux d'endettement extérieur (%)	47,94	51,56	16,57	13,9	13,94	15,83

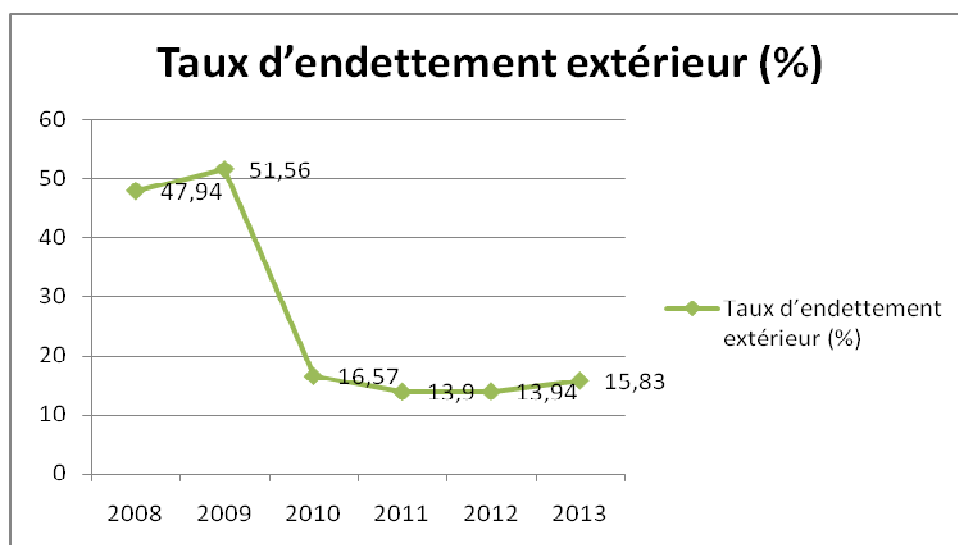
Depuis 2008, la dette publique extérieure du Togo a connu une profonde restructuration suite à l'atteinte du point de décision le 25 novembre 2008 de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés. Cette situation lui a permis de bénéficier des allègements intérimaires de la part des créanciers du Club de Paris pour un montant de 213,7 milliards de FCFA et des annulations d'autres créanciers pour 73,05 milliards FCFA portant le montant total annulé à 286,9 milliards de FCFA.

Pour avoir bien conduit les réformes économiques conclues avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM), le Togo a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE le 14 décembre 2010. A cet effet, le Togo a bénéficié de près de 95% de réduction du stock de sa dette extérieure, soit environ 308,4 milliards de FCFA dans le cadre de l'initiative PPTTE auprès des créanciers du Club de Paris ramenant l'encours de cette catégorie de dette à 6,63 milliards de FCFA à fin 2013 contre 227,70 milliards de FCFA quatre ans plus tôt.

Il a également bénéficié de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), qui lui a permis d'obtenir une annulation d'environ 357 milliards de FCFA auprès de la Banque Mondiale (BM) et du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Le taux d'endettement a nettement chuté passant de 47,94% en 2008 à 15,83% en 2013. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du taux d'endettement sur la période sous revue.

Graphique 1 : évolution du taux d'endettement de 2008 à 2013



1-1-2 Evolution du service

Le service annuel moyen est estimé à 29,74 milliards de FCFA sur la période sous revue. Il est passé de 49,48 milliards de FCFA en 2008 à 24,81 milliards de FCFA en 2013, soit une baisse de 49,86%.

L'atteinte du point de décision en 2008 avec le traitement des arriérés de paiement (annulation/rééchelonnement) et des échéances à payer au cours de la période de la consolidation (2008-2013) explique la réduction substantielle du service de la dette envers les créanciers membres du Club de Paris.

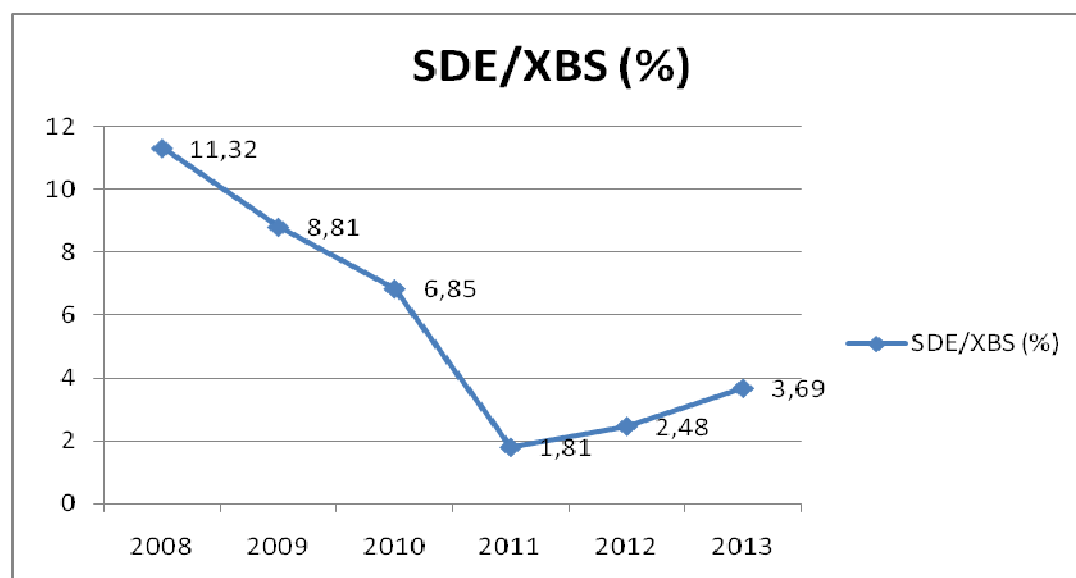
Tableau 2 : évolution du service de la dette extérieure (en milliards de FCFA)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Service exigible y compris les arriérés	49,48	40,01	36,69	10,64	16,8	24,81
Montant payé	25,72	37,59	17,28	6,44	16,8	18,90
Montant Impayé	23,76	2,42	19,41	4,2	0	0,00
Tirages	29,38	86,96	53,06	14,09	65,04	50,58
Transferts nets	-20,1	46,95	16,37	3,45	48,24	31,67
Exportations de B&S	437,17	454,23	535,84	588,92	677	672,60 (e)
SDE/XBS (%)	11,32	8,81	6,85	1,81	2,48	3,69

(e) : il s'agit d'une estimation.

Le ratio du service de la dette extérieure rapporté aux exportations de biens et services suit une tendance baissière, passant de 11,32% en 2008 à 3,69% en 2013, soit un taux annuel moyen de 5,83%. Le graphique ci-après illustre l'évolution de ce ratio.

Graphique 2 : évolution du ratio du service de la dette extérieure rapporté aux exportations.



Suite à l'atteinte du point de décision où le Togo a bénéficié du traitement du service de sa dette, le ratio service de la dette extérieure sur les exportations de biens et services est demeuré en deçà de la norme de 20%. Les recettes d'exportations permettent de couvrir les dépenses affectées au service de la dette.

Le Togo a connu plusieurs mécanismes de restructuration du service de sa dette extérieure à travers douze (12) Clubs de Paris. Le club onze (11) et le club douze (12) ont été d'une importance capitale pour le Togo.

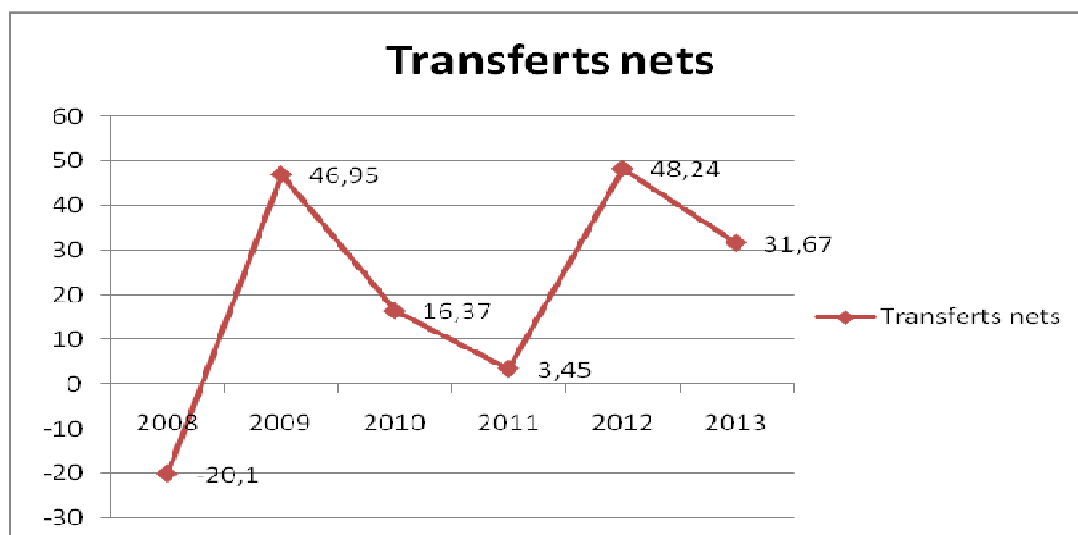
Pour ce qui concerne le club onze (11), le Togo a bénéficié en 2008 du traitement de Cologne qui lui consacre une annulation de 90% en valeur actualisée du service de sa dette et de 10% de rééchelonnement.

Le Club douze (12) est intervenu en décembre 2010. Il correspond à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, qui a permis au Togo de bénéficier de l'annulation du stock de sa dette pré-date butoir auprès des créanciers membres du Club de Paris pour un montant d'environ 308,4 milliards de FCFA. Seules, les dettes post date butoir et à court terme font l'objet de paiement.

Dans le même temps, le Togo a bénéficié de l'IADM, une annulation totale du stock de sa dette pré-date butoir auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) et du groupe de la Banque Africaine de Développement, soit environ 357 milliards de FCFA.

Les tirages enregistrés dans les livres de la Direction de la Dette Publique sont demeurés faibles jusqu'au point de décision, parce que le Togo était suspendu de la coopération avec ses principaux bailleurs de fonds. Durant la même période le Togo n'arrivait plus à honorer ses engagements, entraînant des impayés considérables. Il en résulte des transferts nets négatifs jusqu'à fin 2008. Suite à la reprise de la coopération en 2009, et avec le bénéfice du traitement du flux pendant la période intérimaire, les flux nets sont positifs et démontrent la volonté du Gouvernement de relancer la croissance économique du pays de façon forte et durable. Le Graphique ci-après illustre l'évolution des transferts nets.

Graphique 3 : évolution des transferts nets



1-2 Dette intérieure

1-2-1 Stock de la dette intérieure

Le stock de la dette intérieure est passé de 482,06 milliards de FCFA en 2008 à 687,02 milliards en 2013, soit une augmentation de 42,52% sur la période sous revue. Il représente 31,65% du PIB. Ce niveau élevé, est dû à la prise en compte des arriérés audités par le cabinet KPMG et du passif de certaines sociétés en liquidations.

Le portefeuille de la dette intérieure se présente comme suit :

- ❖ Les arriérés audités par le cabinet KPMG
 - les arriérés de dette commerciale sont nés des opérations commerciales ou de prestations de services faites par des opérateurs économiques en direction de l'Etat et présentent à fin 2013, un stock qui se chiffre à 35,63 milliards de FCFA, soit une réduction de 55,31% comparés à fin 2008 ;
 - les arriérés de dette financière sont constitués de concours financiers accordés à l'Etat par des banques locales, les avances de trésorerie des entreprises publiques, les avances statutaires de la Banque Centrale à l'Etat. A fin 2013, il se chiffre à 109,9 Milliards de FCFA. Cette catégorie de dette ne fait pas encore l'objet d'apurement ;
 - les arriérés de dette sociale concernent essentiellement les engagements de l'Etat à l'égard de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de la Caisse de Retraite du Togo (CRT). Cette catégorie est insérée dans la classification lors du recensement de la dette intérieure par le cabinet KPMG. Son stock est passé de 102,67 milliards de FCFA en 2009 à 91,17 milliards de FCFA en 2013, soit une réduction du stock de la CRT de 11,5 milliards de FCFA ;
 - les arriérés des engagements et risques sont composés essentiellement des soldes créditeurs des comptes de déposants ouverts dans les livres du Trésor. Son encours au 31 décembre 2013 est de 23,12 milliards contre 28,49 milliards en 2008.
- ❖ La dette des entreprises d'Etat liquidées

Elle est composée essentiellement du passif des sociétés d'Etat liquidées à l'instar de : SOTOCO, OTP, IFG, FER et TOGOPHARMA. A fin décembre 2013, l'encours de cette dette est évalué à 60,81 milliards de FCFA.

- ❖ La dette conventionnelle

Elle regroupe les titres publics, des allocations en DTS, les découverts de la BCEAO et les prêts bancaires. Elle se situe à 366,38 milliards de FCFA en 2013 contre 272,92 milliards en 2012, soit une augmentation de 34,24% due essentiellement aux

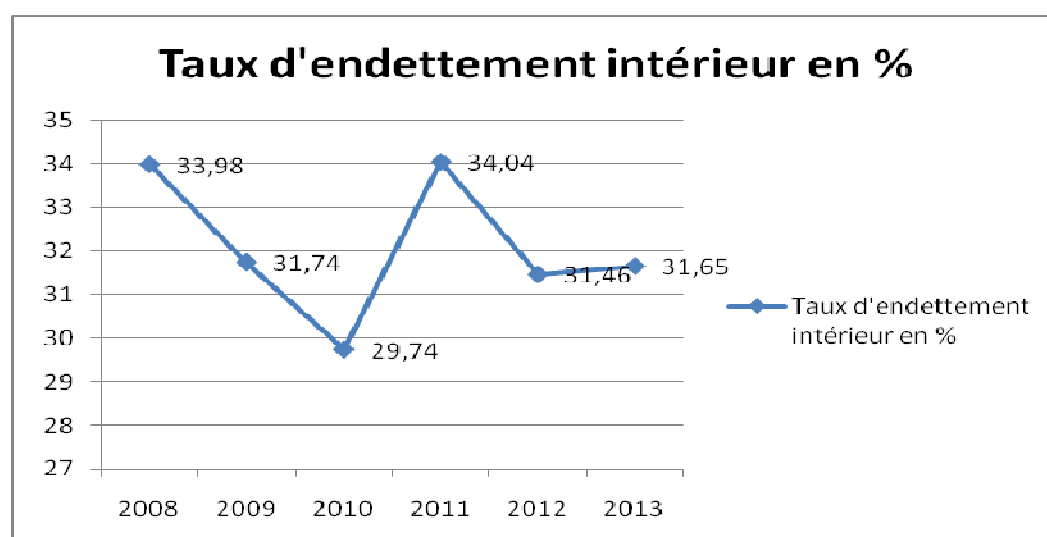
emprunts obligataires et aux bons du trésor émis sur le marché de l'UEMOA en 2013.

Tableau 3 : évolution du stock de la dette intérieure (milliards de FCFA)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Arriérés audités par le Cabinet KPMG	321,27	288,82	275,19	266,12	259,88	259,83
Arriérés de dette commerciale	79,73	47,28	40,52	36,45	35,68	35,63
Arriérés de dette financière	110,38	110,38	110,38	110,38	109,9	109,90
Arriéré de dette sociale	102,67	102,67	101,17	96,17	91,17	91,17
Arriérés des engagements et risques	28,49	28,49	23,12	23,12	23,12	23,12
Dettes des sociétés d'Etat liquidées	0	0	0	103,36	96,27	60,81
DETTES CONVENTIONNELLES	160,78	185,27	192,18	222,95	272,88	366,38
Titres Publics	135,34	126,34	140,27	172,31	221,36	324,16
Bons du Trésor	0	0	20	20	40	111,35
Restructuration des banques	88,14	88,14	75,74	63,34	50,74	38,14
Emprunts obligataires	47,2	38,2	44,53	88,97	130,62	174,67
Allocations DTS	0	38,86	38,86	42,37	41,12	37,03
Autres	25,44	20,07	13,05	8,27	10,4	5,19
TOTAL	482,05	474,09	467,37	592,43	629,07	687,02
PIB	1418,53	1493,55	1571,34	1740,39	1999,73	2170,52
Taux d'endettement intérieur en %	33,98	31,74	29,74	34,04	31,46	31,65

Vu l'importance des arriérés intérieurs, le Togo a besoin de l'appui de ses partenaires techniques et financiers pour la création d'un fonds de désendettement avec des appuis budgétaires conséquents qui permettront à l'Etat de réduire de façon drastique le niveau de ce stock en vue de contribuer à la relance de l'économie.

Graphique 4 : évolution du taux d'endettement intérieur



1-2-2 Présence du Togo sur le marché financier

Depuis 2008, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a à son actif seize (16) émissions de bons du Trésor pour faire face à ses besoins de trésorerie. Toutes ces émissions ont été réalisées sur le marché régional avec des maturités différentes. Le montant cumulé de ces émissions s'élève à 331,35 milliards de FCFA dont les souscriptions du Togo qui s'élèvent à 111,79 milliards de FCFA. Le tableau ci-après montre l'évolution des émissions sur la période sous revue.

Tableau 4 : évolution des émissions de bons du Trésor de 2008 à 2013 (en milliards de FCFA)

Bons du Trésor						
périodes	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montants retenus en milliards en FCFA	10	15	50	60	60	136,35
dont la part du Togo	4,76	6,65	14,891	21,209	21,98	42,3
Taux d'intérêt pondéré moyen (%)	5,76	6,15	4,54	4,76	5,11	4,74
Maturité en jours	91	182	91	91/182	182/364	182/364

Pour le financement de ses investissements, le Gouvernement togolais a fait sept (7) émissions d'obligations sur le marché financier régional pour un montant cumulé de 246,461 milliards de FCFA dont la souscription des résidents (Togo) se chiffre à 82,092 milliards de FCFA.

Tableau 5 : évolution des émissions d'obligations (en milliards de FCFA)

Obligations							
Périodes	2006 - 2011	2007 - 2017	2010 - 2015	2011 - 2016	2012 - 2017	2013 - 2017	2013 - 2017
Montants retenus en milliards de FCFA	36,3	20	17,01	60	48,07	37,461	28
dont la part du Togo	-	17	-	29,98	15,512	10,5	9,1
Taux d'intérêt (%)	6	6,5	7	6,5	6,5	6,5	6,5
Maturité en années	5	10	5	5	5	5	5

II- Situation de la dette publique au 31/12/ 2013

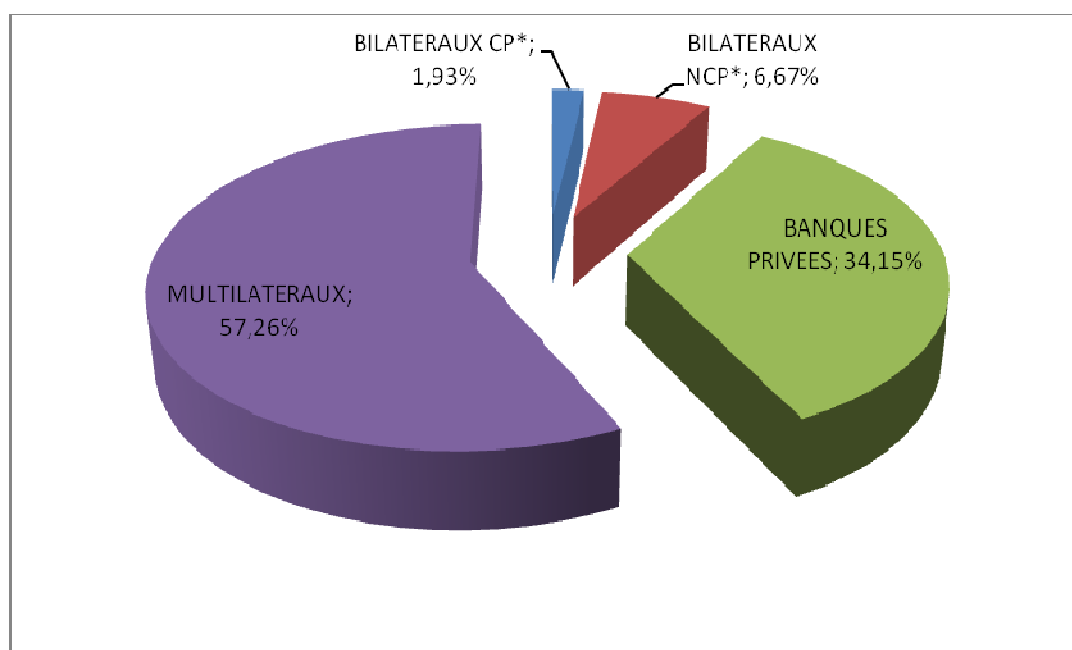
2-1 Dette extérieure

2-1-1 Structure de la dette extérieure

L'encours de la dette extérieure a connu une augmentation au cours de l'année 2013, passant de 278,8 milliards de FCFA à fin 2012 à 343,7 milliards de FCFA à fin 2013, soit une hausse de 23,3%. Cette variation est due notamment à l'effet conjugué des tirages sur les conventions déjà signées, des remboursements et des fluctuations de taux de changes de libellés des principale de devises des prêts.

Il est à noter que le portefeuille de la dette extérieure du Togo est majoritairement composé des créances envers les multilatéraux, compte tenu des recommandations du FMI à ne contracter que des emprunts hautement concessionnels et du fait que la dette bilatérale envers le Club de Paris a été considérablement réduite suite à l'atteinte du point d'achèvement. Le graphique ci-après illustre la répartition du portefeuille de la dette extérieure par type de créanciers au 31 décembre 2013.

Graphique 6 : stock de la dette extérieure par type de créanciers



2-1-2 Tirages extérieurs au 31/12/2013

Le montant des tirages extérieurs effectués au cours de l'année 2013 et enregistré dans les livres de la Direction de la Dette Publique (DDP) à partir des avis de tirages reçus des créanciers se chiffre à 50,6 milliards de FCFA. Les partenaires bilatéraux ont décaissé 1,6 milliard de FCFA, les multilatéraux ont consenti un montant de 30,9 milliards de FCFA et les créanciers commerciaux (EximBank de Chine et Inde) ont déboursé une somme de 18,1 milliards de FCFA.

Le détail est consigné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Situation des tirages extérieurs (En milliards de FCFA)

CREANCIERS	Montant
BILATERAUX CP	0,0
BILATERAUX NCP	1,6
FONDS KOWEITIEEN	1,6
MULTILATERAUX	30,9
BADEA	0,2
BOAD	30,0
BIDC	0,1
BEI	0,7
COMMERCIAUX	18,1
EXIMBANK CHINE	15,0
EXIMBANK INDE	3,0
TOTAL	50,6

2-1-3 Nouveaux engagements au 31/12/2013

Conformément aux termes indicatifs des nouveaux emprunts extérieurs déclinés dans le document de la stratégie d'endettement annexé à la loi de finances 2013, quatre (4) nouveaux accords de prêts ont été signés avec quatre (4) créanciers au cours de la gestion 2013 pour un montant total de 22,3 milliards de FCFA contre 207,3 milliards de FCFA à fin décembre 2012, soit une régression de 89,26%. Le taux d'intérêt moyen pondéré de ces nouveaux emprunts ressort à 1,36%. Le détail est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : situation des nouveaux engagements au 31/12/2013 (en milliards de FCFA)

CREANCIERS	Date de signature	Nom du Projet	Devise de base du prêt	Montant en milliard de FCFA	TAUX_INTERET
FONDS SAOUDIEN	14/11/13	ROUTE ADAGALI-ATAKPAME	SAR	5,86	1%
FONDS KOWEITIEEN	14/03/13	ROUTE ADAGALI-ATAKPAME	KWD	6,01	2%
BID	25/02/13	EAU EN ZONE RURALE.MARITIME PLATEAUX	IDI	3,54	2,5%
IDA	11/10/13	6ème APPUI BUDGETAIRE	SDR	6,85	0,5%
Total				22,26	

2-1-4 Le service de la dette extérieure au 31/12/2013

❖ Montant exigible (montant dû)

Au 31 décembre 2013, le service de la dette publique extérieure, en principal et en intérêts, s'élève à 24,81 milliards de FCFA contre 16,80 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 47,67%.

Ce service se répartit comme suit :

Tableau 8 : situation des échéances de 2013 (en milliards de FCFA)

LIBELLES	ARRIERES AU 31/12/2012			ECHEANCES DE 2013		
	PRINC	INT/COM	TOTAL	PRINC	INT/COM	TOTAL
BILATERAUX CP*	0,0	0,0	0,0	7,70	0,89	8,59
BILATERAUX NCP*	0,0	0,0	0,0	0,21	0,30	0,51
BQUES PRIV.	0,0	0,0	0,0	5,90	1,78	7,69
MULTILATERAUX	0,0	0,0	0,0	3,54	3,27	6,81
FMI (BCEAO)	0,0	0,0	0,0	0,80	0,41	1,21
TOTAL	0,0	0,0	0,0	18,15	6,65	24,81

❖ Paiements effectués au 31/12/2013

Au titre de la gestion 2013, il a été payé 24,81 milliards de FCFA aux divers créanciers dont la répartition est consignée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9: situation des paiements (en milliards de FCFA)

LIBELLES	ARRIERES AU 31/12/2012			ECHEANCES DE 2013		
	PRINC	INT/COM	TOTAL	PRINC	INT/COM	TOTAL
BILATERAUX CP*	0,0	0,0	0,0	7,70	0,89	8,59
BILATERAUX NCP*	0,0	0,0	0,0	0,21	0,30	0,51
BQUES PRIV.	0,0	0,0	0,0	5,90	1,78	7,69
MULTILATERAUX	0,0	0,0	0,0	3,54	3,27	6,81
FMI (BCEAO)	0,0	0,0	0,0	0,80	0,41	1,21
TOTAL	0,0	0,0	0,0	18,15	6,65	24,81

❖ Impayés au 31/12/2013

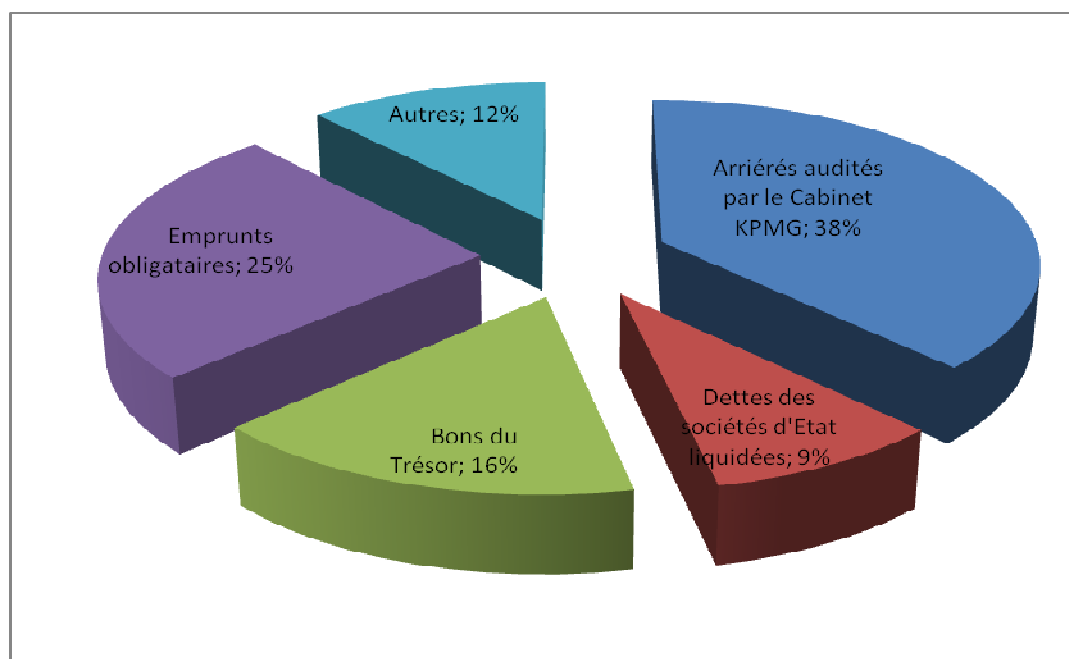
Il n'y a pas d'impayés au 31 décembre 2013.

2-2 Dette intérieure

2-2-1 Structure de la dette intérieure

Le stock de la dette intérieure au 31 décembre 2013 se chiffre à 687,02 milliards de FCFA contre 629,19 milliards de francs CFA un an auparavant, soit une hausse de 9,2% due essentiellement aux emprunts obligataires et aux bons du trésor émis sur le marché de l'UEMOA ainsi que la prise en compte de la dette des sociétés d'Etat liquidés. La structure se présente comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 7 : composition de la dette intérieure



2-2-2 Mobilisation des ressources au titre de la dette intérieure au 31/12/2013

Au cours de la gestion 2013, le Togo a mobilisé sur le marché financier à travers cinq émissions (5) de bons du trésor pour un montant total de 136,35 milliards de FCFA pour des besoins de trésorerie et deux emprunts obligataires de 65,46 milliards de FCFA pour le financement des projets d'investissement.

2-2-3 Paiement au titre de la dette intérieure

❖ Apurement des arriérés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'apurement de la dette intérieure commerciale, il a été payé à fin juillet 2013, un montant de 43,51 millions de FCFA, portant le paiement total à 28,23 milliards de FCFA sur cette catégorie de dette.

Les dettes financière et sociale feront l'objet d'un traitement approprié qui sera défini par la Commission Nationale d'Apurement de la Dette Intérieure (CNADI).

❖ Paiement au titre de la dette intérieure conventionnelle

Il a été payé en 2013 au titre de la dette intérieure conventionnelle en principal et en intérêts une somme de 125,07 milliards de FCFA y compris le remboursement des bons du trésor.

Tableau 10 : paiement au titre de la dette intérieure structurée (en milliards de FCFA)

LIBELLES	PRINCIPAL	INTERETS/ COMMISS.	TOTAL
ALLOCATIONS DTS (BCEAO) 2009 & 2011	4,1	1,2	5,3
EMPRUNT OBLIGATAIRE	21,4	6,1	27,6
BONS DU TRESOR	65,0	5,9	70,9
Créances compromises des banques	12,6	2,9	15,5
Autres emprunts	5,2	0,6	5,8
TOTAL	108,3	16,7	125,1

CONCLUSION

Le présent rapport annuel sur la dette publique a permis de présenter les principales évolutions de la dette de l'administration centrale togolaise sur la période 2008-2013.

L'atteinte du point d'achèvement, qui s'est traduite dans les faits par un allègement substantiel de la dette extérieure du Togo, impose à l'Etat un nouveau comportement afin de préserver la soutenabilité de la dette. Pour y parvenir, il doit :

- assurer une gestion prudente et rigoureuse de la dette publique ;
- donner les moyens nécessaires aux gestionnaires de la dette en vue de procéder périodiquement à des réconciliations des données avec celles des créanciers pour la bonne tenue de la base des données et des statistiques de la dette ;
- renforcer la capacité d'analyse des gestionnaires de la dette et des membres de la commission technique du Comité National de la Dette Publique (CNDP) afin d'assurer efficacement les trois fonctions essentielles de la gestion de la dette (front-office, middle-office et back-office) ;
- négocier avec les partenaires techniques et financiers la mise en place d'un fonds de désendettement pour l'apurement de la dette intérieure.

LEXIQUE DES PRINCIPAUX TERMES USUELS

Aux fins du présent rapport, les expressions ci-après sont définies comme suit :

Acte d'endettement public : acte du secteur public (administration centrale, sociétés à capitaux publics, collectivités territoriales, établissements publics de l'Etat) impliquant la création d'une dette.

Analyse de viabilité de la dette (AVD): analyse consistant à vérifier la viabilité de la dette en prenant en compte les nouveaux financements nécessaires pour l'atteinte des objectifs de croissance macroéconomique et les financements des dépenses de réduction de la pauvreté.

Back office : fonction de gestion de la dette qui concourt à la tenue et au suivi des statistiques, à la mise en œuvre de la stratégie d'endettement ainsi qu'au règlement du service de la dette.

Critère de convergence : indicateur macroéconomique défini au sein d'une Union Economique sur un horizon fixé que les membres doivent respecter. Au sein de l'UEMOA, il y a deux catégories de critères :

1) les critères de premier rang :

- solde budgétaire de base positif ou nul ;
- taux d'inflation moyen annuel inférieur à 3% ;
- taux d'endettement public (encours de la dette/PIB) inférieur à 70% ;
- non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs sur la gestion courante.

2) les critères de second rang :

- ratio « masse salariale/recettes fiscales » inférieur à 35% ;
- ratio « investissements publics financés sur ressources internes/recettes fiscales » supérieur à 20% ;
- ratio « déficit extérieur courant hors dons/PIB » inférieur ou égal à 5% ;
- taux de pression fiscale supérieur ou égal à 17%.

Collectivités territoriales décentralisées : entités de droit public auxquelles l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues.

Club de Paris : Groupe informel et volontaire de pays créanciers publics, qui ne connaît ni de membres fixes, ni de structure institutionnelle, et qui est géré par le Trésor français dans le cadre du traitement des dettes de pays débiteurs. Les négociations en Club de Paris commencent lorsqu'un pays débiteur demande formellement au Trésor français d'organiser une réunion avec ses créanciers officiels dans le but de négocier un accord portant sur l'allègement de sa dette.

Club de Londres : Groupe informel dans lequel les banques commerciales et les débiteurs souverains se réunissent pour négocier les conditions de crédits octroyés par ces banques (sans garantie d'un gouvernement envers le créancier), les

négociations se déroulant souvent à Londres. Chaque Club de Londres est constitué à l'initiative d'un pays débiteur particulier et est dissout aussitôt que l'accord a été signé.

Coût : montant du service de la dette et/ou des pertes économiques réelles pouvant résulter d'une crise financière si l'Etat est incapable de régler le service de sa dette.

Démembrement de l'Etat : organisme public et collectivité territoriale ou locale décentralisée.

Dettes : montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies.

Dettes avalisées : dette pour laquelle l'Etat ou ses démembrés est constitué aval (garant personnel)

Dettes extérieures : montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des non résidents par des résidents d'une économie.

Dettes intérieures : montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par d'autres résidents.

Dettes intérieures contractuelles : appelée « instruments de dette intérieure » par les Institutions de Bretton Woods, elle regroupe les dettes obtenues sur la base d'un contrat, d'une convention ou tout autre engagement signé entre l'Etat et les partenaires ou tout autre souscripteur, personne physique ou morale, résidents ; ce sont les conventions d'emprunts passées avec les institutions financières et celles non financières, les obligations du Trésor, les bons du Trésor, les dettes titrisées ou consolidées sur les entreprises publiques ou privées et sur la banque centrale.

Dettes intérieures flottantes : appelée « autres dettes » par les Institutions de Bretton Woods, elle regroupe les engagements financiers à court terme de l'Etat, qui ne nécessitent pas l'établissement d'un contrat en tant que tel ; regroupe deux catégories de dépenses à savoir les instances de paiement auprès du Trésor Public et les autres engagements de l'Etat à honorer par le biais du Trésor.

Dettes publiques : dette résultant d'emprunts contractés par l'Etat ou ses démembrés auprès d'entités résidentes et/ou non.

Elément don : différence entre la valeur nominale (ou valeur actualisée des décaissements) et la valeur actualisée du service de la dette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt : $((VN-VA)/VN)*100$

Emprunt : contrat par lequel une personne obtient, l'usage d'une somme d'argent avec des conditions financières de remboursement.

Emprunt extérieur : emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non-résidents.

Emprunt garanti : emprunt bénéficiant d'un engagement contractuel d'un tiers de répondre de la défaillance du débiteur.

Emprunt intérieur : emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès d'autres résidents de la même économie.

Emprunt privé : emprunt contracté par des entités privées résidentes auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Emprunt public : emprunt contracté par l'Etat ou ses démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Encours de la dette : montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés.

Endettement public : action du secteur public (administration centrale, sociétés à capitaux publics, collectivités territoriales, établissements publics de l'Etat) impliquant la création d'une dette.

Front office : fonction de gestion de la dette qui concourt à la mobilisation (décaissement) des ressources d'emprunt.

Garantie : accord en vertu duquel le garant s'engage à verser la totalité ou une partie du montant dû au titre d'un instrument d'emprunt en cas de défaut de paiement de l'emprunteur.

Garantie publique : garantie accordée par l'Etat et/ou ses démembrements.

Groupe G8 : groupe informel de discussion entre les chefs d'Etat et de gouvernement des huit pays les plus industrialisés, le G8 a pour objectif d'identifier les mesures à prendre sur les grandes questions touchant à la mondialisation et de favoriser leur mise en œuvre dans les organisations internationales compétentes. Les membres du G8 représentent ensemble 15% de la population mondiale, 65% du PNB, 40% des droits de vote à la Banque Mondiale. Sans personnalité juridique, ni secrétariat permanent, le G8 ne prend pas de mesures à caractère obligatoire. Il a un rôle d'impulsion.

Composé de cinq membres à sa création en 1975, le groupe est maintenant identifié comme "G8" et comprend les Etats-Unis, le Royaume Uni, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Canada, le Japon et la Russie.

Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM) : initiative prise le 11 juin 2005 au Sommet du G8 à Gleneagles en Ecosse annonçant leur décision d'annuler la dette multilatérale de dix huit (18) pays, dont le Togo, qui ont atteint ou vont atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE, en vue de participer davantage à la lutte contre la pauvreté et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les dettes de ces pays envers le FMI, l'AID et la BAD sont concernées.

Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE): initiée par les Institutions de Bretton Woods en 1996 en vue de ramener à un niveau supportable la charge de la dette extérieure des pays pauvres très endettés, c'est un dispositif global de réduction de la dette desdits pays qui appliquent des programmes d'ajustement et de réformes appuyés par le FMI et la Banque mondiale. Lancée au sommet du G7 à Lyon en 1996 (Initiative PPTTE de base) et révisée lors du sommet de Cologne en 1999 (Initiative PPTTE renforcée), elle implique, pour la première fois, la participation des institutions financières multilatérales. Un certain nombre de modifications ont été approuvées afin d'octroyer un allègement plus substantiel à un plus grand nombre de pays et de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et la politique sociale. Dorénavant, il est fait de la poursuite des efforts d'ajustement macroéconomique et de réforme des politiques structurelles et sociales à travers notamment l'augmentation des dépenses des programmes sociaux tels que les soins de santé et l'enseignement primaire, un élément essentiel. Pour bénéficier d'une assistance au titre de cette initiative, un pays doit :

- faire face à une charge de la dette insupportable hors du champ des mécanismes d'allègement de la dette traditionnellement disponibles ;
- donner la preuve qu'il a engagé des réformes et qu'il a mené une politique économique avisée dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et la Banque Mondiale ;
- avoir élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté sur la base d'un processus participatif.

Le point de décision est la date à laquelle le Comité exécutif du FMI et la Banque Mondiale décident formellement de l'admissibilité d'un pays à l'assistance offerte par l'Initiative PPTTE. Le point d'achèvement est la date dépendant de l'efficacité de la mise en œuvre par le pays des politiques convenues au point de décision et à partir de laquelle un pays doit obtenir la totalité des allègements et aides promis au point de décision.

Middle office : fonction de gestion de l'endettement relative à l'analyse ainsi qu'aux études sur l'endettement et la gestion de la dette.

Objectif de la gestion de la dette : pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme en maintenant les risques à un niveau satisfaisant, tout en réalisant les autres objectifs des Autorités tels que le développement durable, la réduction de la pauvreté ou le développement des marchés financiers par exemple.

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD): lors du Sommet du millénaire organisé par les Nations Unies en septembre 2000, les dirigeants de la planète se sont accordés sur huit objectifs de développement spécifiques et mesurables, appelés aujourd'hui Objectifs du Millénaire pour le Développement, à atteindre d'ici 2015. Les sept premiers visent à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim (assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, et enfin assurer un environnement durable). Le huitième objectif concerne la mise en place d'un partenariat global pour le développement assorti d'objectifs en matière d'aide, de relations commerciales et d'allègements de dettes.

Organisme public : organisme dans lequel l'Etat détient plus de 50% du capital.

Plafond d'endettement : niveau d'endettement annuel fixé par la loi de Finances et au delà duquel aucune décision d'emprunt ou de décaissement ne peut être prise.

Politique d'endettement et de gestion de la dette: ensemble des orientations globales définies par les autorités en matière d'endettement et de gestion de la dette afin d'atteindre les objectifs assignés à la gestion de la dette

Prêt concessionnel : prêt dont l'élément don est au moins égal à la norme fixée (aujourd'hui cette norme est de 35%).

Risque : élément d'incertitude qui peut affecter l'emprunt. Il renvoie principalement à l'évolution éventuelle du coût qui pourrait provenir d'une variation des taux d'intérêts et de change ainsi qu'à des pertes de production réelle qui pourraient être provoquées par l'incapacité d'un pays à rembourser sa dette.

Service de la dette : principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée.

Solde budgétaire de base : différence entre les recettes budgétaires hors dons et les dépenses totales hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, évaluée sur la base des objectifs budgétaires préliminaires soutenus par un cadrage macroéconomique conséquent.

Solde budgétaire de base soutenable : solde budgétaire de base cohérent avec la préservation de la viabilité de la dette et de la soutenabilité des finances publiques notamment le maintien durable du ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » en deçà du seuil requis (actuellement de 15%).

Soutenabilité des finances publiques : situation dans laquelle un pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés et/ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie.

Stock de la dette: encours de la dette qui prend en compte les intérêts échus.

Stratégie d'endettement public : ensemble des décisions prises pour mettre en œuvre la politique d'endettement public et de gestion de la dette.

Termes classiques : termes standards qui s'appliquent à la dette du pays débiteur envers le Club de Paris. Cinquante-sept pays ont bénéficié des termes classiques. Chaque pays qui a conclu un accord avec le FMI et qui démontre la nécessité d'allègement du Club de Paris peut bénéficier des termes classiques. Ces termes comprennent le rééchelonnement des paiements dus pendant la période consolidée au taux approprié du marché, avec un échéancier de remboursement négocié au cas par cas. D'habitude, la période de remboursement est d'environ 10 ans.

Termes de Toronto (1988) : décidé en octobre 1988 par les créanciers du Club de Paris au profit des pays les plus pauvres, ce traitement a mis en œuvre pour la

première fois une réduction d'une partie de la dette des pays pauvres. Le niveau d'annulation défini était de 33,33%. Vingt (20) pays ont bénéficié des Termes de Toronto entre 1988 et 1991. Sous les Termes de Toronto, 33,33% des crédits non-APD sont annulés. Les crédits APD sont rééchelonnés à un taux au moins aussi favorable que le taux concessionnel original applicable à ces prêts, avec une période de remboursement de 25 ans dont 14 ans de grâce. La diminution de la VAN varie selon les pays en fonction du taux d'intérêt prévu dans l'accord initial.

Termes de Houston (1990) : décidé en septembre 1990 par les créanciers du Club de Paris au profit des pays à revenu moyen inférieur, ce traitement offrait aux bénéficiaires trois améliorations importantes par rapport aux termes classiques :

- période de remboursement: les crédits non-APD sont rééchelonnés sur une durée de 15 ans avec 2 à 3 ans de grâce et des paiements annuels progressifs. Par le passé, certains rééchelonnements selon les termes de Houston ont été réalisés sur 15 ans avec 8 ans de grâce et des paiements annuels constants. Les crédits APD sont rééchelonnés sur une période allant jusqu'à 20 ans avec au plus 10 ans de grâce ;
- taux d'intérêts concessionnels: les crédits APD sont rééchelonnés à un taux concessionnel. La diminution de la VAN varie selon les pays en fonction du taux initial des créances ;
- conversion de créances: les pays créanciers peuvent opérer, sur une base bilatérale et volontaire, des conversions de créances avec le pays débiteur. Jusqu'à présent, dix-sept (17) pays ont bénéficié des Termes de Houston.

Termes de Londres (1991) : décidés en décembre 1991 par les créanciers du Club de Paris au profit des pays les plus pauvres, ces termes augmentaient le niveau d'annulation de 33,33% tel que défini dans les Termes de Toronto à 50% pour les crédits non APD. Vingt-trois (23) pays ont bénéficié des termes de Londres entre 1991 et 1994, année au cours de laquelle ces termes ont été remplacés par ceux de Naples. Sous les termes de Londres, les crédits APD étaient rééchelonnés à un taux d'intérêt au moins aussi favorable que le taux concessionnel initial qui s'appliquait à ces prêts. En plus, les termes de rééchelonnement incluaient une période de remboursement de 30 ans avec 12 ans de grâce et des paiements progressifs après la période de grâce. Ce rééchelonnement entraînait généralement une diminution de la VAN des créances, qui variait selon les pays en fonction du taux initial des créances. Les termes de Londres permettaient également aux pays créanciers de mettre en œuvre, sur une base bilatérale et volontaire, des conversions de créances avec les pays débiteurs.

Termes de Naples (1994) : décidés en décembre 1994 par les créanciers du Club de Paris au profit des pays les plus pauvres, ces termes comportaient deux améliorations importantes par rapport aux Termes de Londres qui pouvaient être appliqués au cas par cas. Elles concernent le niveau de réduction et le traitement de la dette :

- pour les pays les plus pauvres et les plus endettés, le niveau d'annulation des crédits non APD est porté à 50%, voire 67%. En septembre 1999, les créanciers du Club de Paris ont décidé que l'intégralité des traitements effectués selon les Termes de Naples comporterait un taux de réduction de 67% ;

- des traitements de stock de dette peuvent être appliqués au cas par cas aux pays ayant un bon historique de performance avec le Club de Paris et le FMI, si les créanciers leurs font confiance dans le respect de leurs accords avec ce Club.

Selon les termes de Naples, les crédits APD sont rééchelonnés sur 40 ans avec 16 ans de grâce à un taux d'intérêt au moins aussi favorable que le taux concessionnel initial et avec des paiements progressifs. Ce rééchelonnement entraîne une diminution de la VAN des créances, qui varie d'un pays à l'autre en fonction du taux initial des créances. Les Termes de Naples permettent également les conversions de dettes avec le pays débiteur. Jusqu'à présent, trente-trois (33) pays ont bénéficié des Termes de Naples.

Termes de Lyon (1996) : décidés en novembre 1996 par les créanciers du Club de Paris dans le cadre de l'Initiative PPTTE, ces termes permettaient d'augmenter le niveau d'annulation jusqu'à 80% pour les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Cette mesure est complémentaire aux contributions des institutions financières multilatérales qui doivent elles aussi réduire le stock de leurs créances sur les pays concernés. Leur utilisation actuelle est limitée aux pays qui en ont déjà bénéficié dans le passé, mais n'ont pas encore atteint le point de décision de l'initiative PPTTE. Selon les Termes de Lyon, les crédits APD étaient rééchelonnés sur 40 ans avec 16 ans de grâce à un taux d'intérêt au moins aussi favorable que le taux concessionnel initial et avec des paiements annuels progressifs. Ce rééchelonnement conduisait généralement à une diminution de la VAN des créances qui variait d'un pays à l'autre en fonction du taux initial des créances. Les Termes de Lyon incluaient aussi la possibilité pour les créanciers de mettre en œuvre, sur une base bilatérale et volontaire, des conversions de dette avec le pays débiteur.

Termes de Cologne (1999) : décidés en novembre 1999 par les créanciers du Club de Paris, dans le cadre de l'Initiative PPTTE, ces termes ont permis d'augmenter le niveau d'annulation pour les pays les plus pauvres jusqu'à 90% ou plus si nécessaire. Quarante et un (41) pays sont potentiellement éligibles à l'initiative PPTTE et peuvent ainsi bénéficier des Termes de Cologne. Jusqu'à aujourd'hui, vingt-cinq (25) pays ont bénéficié des Termes de Cologne. Le traitement des crédits APD restants est le même que selon les Termes de Naples: un taux d'intérêt au moins aussi favorable que le taux concessionnel initial, un rééchelonnement sur 40 ans avec 16 ans de grâce et des paiements progressifs annuels. Les termes de Cologne donnent également la possibilité de mettre en œuvre des conversions de dettes avec le pays débiteur.

Viabilité de la dette : situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies.

Sigles

BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CNADI	Commission Nationale d'Apurement de la Dette Intérieure
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRT	Caisse de Retraite du Togo
DDP	Direction de la Dette Publique
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDA	Association Internationale de Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

ANNEXES

ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE AU 31/12/2013 (En unité de FCFA)

Cours du 31/12/2013

CREANCIERS	ENCOURS DEBOURSE					%
	Encours sans arriérés	Stock d'arriérés de principal	Stock d'arriérés d'intérêts	Stock d'arriérés de commissions	Encours y compris les arriérés	
1) BILATERAUX CP*	6 625 553 250	0	0	0	6 625 553 250	1,9
Allemagne	0	0	0	0	0	0,0
Autriche	0	0	0	0	0	0,0
Belgique	0	0	0	0	0	0,0
Espagne	0	0	0	0	0	0,0
France	0	0	0	0	0	0,0
Italie	0	0	0	0	0	0,0
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0,0
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0,0
Suède	0	0	0	0	0	0,0
Suisse	0	0	0	0	0	0,0
Japon	0	0	0	0	0	0,0
COFACE (FRANCE)	58 995 622	0	0	0	58 995 622	0,0
OND (BELGIQUE)	6 566 557 628	0	0	0	6 566 557 628	1,9
3) BILATERAUX NCP*	22 909 224 618	0	0	0	22 909 224 618	6,7
FDS KOWEITIEEN	16 885 118 525	0	0	0	16 885 118 525	4,9
FDS SAOUDIEN	2 899 814 011	0	0	0	2 899 814 011	0,8
CHINE	3 124 292 082	0	0	0	3 124 292 082	0,9
4) BANQUES PRIVEES	117 355 691 474	0	0	0	117 355 691 474	34,1
EDESA	0	0	0	0	0	0,0
FORTIS BANK	0	0	0	0	0	0,0
EMPRUNT OBLIGATAIRE	0	0	0	0	0	0,0
BONS DU TRESOR	0	0	0	0	0	0,0
GDF SUEZ	23 614 065 000	0	0	0	23 614 065 000	6,9
EXIMBANK-CHINE	90 789 561 668	0	0	0	90 789 561 668	26,4
EXIMBANK-INDE	2 952 064 806	0	0	0	2 952 064 806	0,9
5) MULTILATERAUX	196 769 150 346	0	0	0	196 769 150 345	57,3
I.D.A.	6 679 153 372	0	0	0	6 679 153 372	1,9
BEI	1 268 241 518	0	0	0	1 268 241 518	0,4
BAD	0	0	0	0	0	0,0
FAD	4 010 955 678	0	0	0	4 010 955 678	1,2
FIDA	7 092 472 661	0	0	0	7 092 472 661	2,1
OPEC FUND	4 432 770 600	0	0	0	4 432 770 600	1,3
BOAD	61 227 464 465	0	0	0	61 227 464 465	17,8
BADEA	3 923 747 511	0	0	0	3 923 747 511	1,1
FEGECE	0	0	0	0	0	0,0
BID	21 056 188 744	0	0	0	21 056 188 744	6,1
FONDS CEDEAO (BIDC)	18 109 469 191	0	0	0	18 109 469 191	5,3
6) F.M.I	68 968 686 606	0	0	0	68 968 686 606	20,1
TOTAL	343 659 619 687	0	0	0	343 659 619 687	100

NB: SITUATION PROVISoire

TABEAU 3
SERVICE DE LA DETTE EXTERIEURE DE L'ANNEE 2013
ECHANCES DU 01/01/2013 AU 31/12/2013 Y COMPRIS LES ARRIERES AU 31/12/2012)

(En unité de FCFA)

COUR du 31/12/2013

LIBELLES	MONTANT DÙ DU 01/01/2013 AU 31/12/2013				MONTANT PAYE DU 01/01/2013 AU 31/12/2013				MONTANTS RECEL. REAMENAG. OU ANNULE	IMPAYES AU 31/12/2013				
	PRINCIPAL	INTERETS/ COMMISS.	INT RETARD	TOTAL	PRINCIPAL	INTERETS/ COMMISS.	INT RETARD	TOTAL		PRINCIPAL	INTERETS/ COMMISS.	INT RETARD	TOTAL	%
BILATERAUX	7 910 151 131	1 195 283 293	0	9 105 434 424	7 910 151 131	1 195 283 293	0	9 105 434 424	0	0	0	0	0	0,0
BILATERAUX CP	7 700 444 931	893 361 961	0	8 593 806 892	7 700 444 931	893 361 961	0	8 593 806 892	0	0	0	0	0	0,0
Allemagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Autriche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Belgique	7 680 779 720	891 859 577	0	8 572 639 297	7 680 779 720	891 859 577	0	8 572 639 297	0	0	0	0	0	0,0
Espagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
France	19 665 211	1 502 384	0	21 167 595	19 665 211	1 502 384	0	21 167 595	0	0	0	0	0	0,0
Italie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Suède	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Japon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
BILATERAUX NCP	209 706 200	301 921 332	0	511 627 532	209 706 200	301 921 332	0	511 627 532	0	0	0	0	0	0,0
FDS KOWEITIEEN	0	251 584 589	0	251 584 589	0	251 584 589	0	251 584 589	0	0	0	0	0	0,0
FDS SAOUDIEN	209 706 200	50 336 743	0	260 042 943	209 706 200	50 336 743	0	260 042 943	0	0	0	0	0	0,0
CHINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
BANQUES PRIVEES	5 904 000 000	1 783 290 449	0	7 687 290 449	5 904 000 000	1 783 290 449	0	7 687 290 449	0	0	0	0	0	0,0
EDESA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
GDF SUEZ	5 904 000 000	0	0	5 904 000 000	5 904 000 000	0	0	5 904 000 000	0	0	0	0	0	0,0
EMPRUNT OBLIGATAIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
BONS DU TRESOR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
EXIMBANK-CHINE	0	1 783 290 449	0	1 783 290 449	0	1 783 290 449	0	1 783 290 449	0	0	0	0	0	0,0
MULTILATERAUX	3 535 302 914	3 269 985 583	0	6 805 288 497	3 535 302 914	3 269 985 583	0	6 805 288 498	0	0	0	0	0	0,0
IDA	0	54 927 319	0	54 927 319	0	54 927 319	0	54 927 319	0	0	0	0	0	0,0
BEI	612 284 524	66 316 177	0	678 600 701	612 284 524	66 316 177	0	678 600 701	0	0	0	0	0	0,0
BAD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
FAD	252 196 400	58 415 753	0	310 612 153	252 196 400	58 415 753	0	310 612 153	0	0	0	0	0	0,0
FIDA	0	47 051 139	0	47 051 139	0	47 051 139	0	47 051 139	0	0	0	0	0	0,0
OPEC FUND	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
BOAD	1 015 750 000	1 986 201 436	0	3 001 951 436	1 015 750 000	1 986 201 436	0	3 001 951 436	0	0	0	0	0	0,0
BADEA	300 533 366	71 203 461	0	371 736 827	300 533 366	71 203 461	0	371 736 827	0	0	0	0	0	0,0
FECECE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
BANQUE ISLAMIQUE	715 858 211	384 636 692	0	1 100 494 903	715 858 211	384 636 692	0	1 100 494 903	0	0	0	0	0	0,0
FDS CEDEAO (BIDC)	638 680 413	601 233 607	0	1 239 914 020	638 680 413	601 233 607	0	1 239 914 020	0	0	0	0	0	0,0
FMI (BCEAO)	800 317 819	410 366 321	0	1 210 684 140	800 317 819	410 366 321	0	1 210 684 140	0	0	0	0	0	0,0
TOTAL GENERAL	18 149 771 864	6 658 925 646	0	24 808 697 510	18 149 771 864	6 658 925 647	0	24 808 697 511	0	0	0	0	0	0,0

(**) BILATERAUX CP: BILATERAUX CLUB DE PARIS
 BILATERAUX NCP : BILATERAUX NON CLUB DE PARIS

ENCOURS PROVISOIR DE LA DETTE INTERIEURE AU 31/12/2013

	STOCK AU 31/12/2012	TIRAGES	Payement au 31/12/2013	STOCK AU 31/12/2013
I- ARRIERES AUDITES PAR LE CABINET KPMG	259 878 224 493	0	43 505 342	259 834 719 151
ARRIERE DETTE FINANCIERE	109 904 444 790			109 904 444 790
ARRIERE DETTE COMMERCIALE	35 677 883 225		43 505 342	35 634 377 883
Envers le SECTEUR PRIVE (En cours d'apurement)	5 085 839 853		43 505 342	5 042 334 511
Envers le SECTEUR PUBLIC (stratégie d'apurement non encore adoptée)	30 592 043 372		0	30 592 043 372
ARRIERE DETTE SOCIALE	91 173 257 083	0	0	91 173 257 083
Envers la CRT (Dont les Allocations de départ à la retraite pour un montant de 19 180 938 095)	70 454 155 589		0	70 454 155 589
Envers la CNSS	20 719 101 494		0	20 719 101 494
ARRIERE RISQUE ET ENGAGEMENT (Compte des correspondants du Trésor)	23 122 639 396		0	23 122 639 396
II- PASSIFS DE L'ETAT (LIQUIDATION DES ENTREPRISES D'ETAT)	96 393 504 931	0	0	60 806 963 070
SOTOCO	62 732 718 388		0	15 882 670 271
OTP	14 563 455 415		0	14 563 455 415
IFG	13 107 879 662		0	13 107 879 662
TOGOPHARMA	1 068 916 050		0	1 068 916 050
FER	4 920 535 416		0	4 920 535 416
FICAO	0		0	11 263 506 256
III-DETTE CONVENTIONNELLE	272 917 380 322	201 811 000 000	108 346 161 890	366 382 218 432
TITRES PUBLIQUES	221 368 500 000	201 811 000 000	99 021 400 000	324 158 100 000
TITRISATION CREANCE DOUTEUSES DES BANQUES	50 741 000 000		12 600 000 000	38 141 000 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	130 627 500 000	65 461 000 000	21 421 400 000	174 667 100 000
EMPRUNT OBLI 2007-2017	14 000 000 000		3 000 000 000	11 000 000 000
EMPRUNT OBLI 2010-2015	8 553 500 000		3 421 400 000	5 132 100 000
EMPRUNT OBLI 2011-2016 *	60 000 000 000		15 000 000 000	45 000 000 000
EMPRUNT OBLI 2012-2017	48 074 000 000		0	48 074 000 000
EMPRUNT OBLI 2013-2018	0	65 461 000 000	0	65 461 000 000
BON DU TRESOR TOTAL	40 000 000 000	136 350 000 000	65 000 000 000	111 350 000 000
BON DU TRESOR	40 000 000 000	136 350 000 000	65 000 000 000	111 350 000 000
ALLOCATION DTS	41 123 298 807	0	4 090 607 242	37 032 691 565
ALLOCATION DTS 2009	37 608 336 256		4 090 607 242	33 517 729 014
ALLOCATION DTS 2011	3 514 962 551		0	3 514 962 551
PRÊTS BANCAIRES	10 425 581 515	0	5 234 154 648	5 191 426 867
DETTE SUR BTD POUR ACHAT DE BUS	2 365 909 835		1 130 346 709	1 235 563 126
Prêt bcaire pr rbsmt stés pétrolières (UTB 2012) **	6 460 144 218		3 570 632 118	2 889 512 100
PAL (curage Tokoin Tamé)	1 599 527 462		533 175 821	1 066 351 641
TOTAL	629 189 109 746	201 811 000 000	108 389 667 232	687 023 900 653

NB: - L'encours de la dette de la SOTOCO est passé de 62 612 169 795 à 15 882 670 271 suite aux retraitements de cette catégorie de dette.

Le montant de 46729499524 concerne la dette fiscale, la subvention de l'Etat et le montant de leur dette déjà titrisé en 2008.

- Les paiements sur la dette auditée par le cabinet KPMG et de la dette des Sociétés liquidées ne sont pas encore pris en compte.

DEBIT AUTOMATIQUE GESTION 2013

RUBRIQUES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JULLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
PRINCIPAL	1 886 386 257	273 226 194	16 710 700 000	1 905 388 414	20 279 373 784	6 833 175 821	4 924 808 621	25 285 659 694	1 710 700 000	1 944 656 070	292 087 037	26 300 000 000	108 346 161 890
Titres Publics	0	0	16 710 700 000	0	20 000 000 000	6 300 000 000	3 000 000 000	25 000 000 000	1 710 700 000	0	0	26 300 000 000	99 021 400 000
Titrisation des créances compro. des bques	0	0	0	0	0	6 300 000 000	0	0	0	0	0	6 300 000 000	12 600 000 000
Emprunts obligataires	0	0	16 710 700 000	0	0	0	3 000 000 000	0	1 710 700 000	0	0	0	21 421 400 000
Emprunt obligataire 2007-2017	0	0	0	0	0	0	3 000 000 000	0	0	0	0	0	3 000 000 000
Emprunt obligataire 2010-2015	0	0	1 710 700 000	0	0	0	0	0	1 710 700 000	0	0	0	3 421 400 000
Emprunt obligataire 2011-2016	0	0	15 000 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000 000 000
Emprunt obligataire 2012-2017(N1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt obligataire 2012-2017(N2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bons du Trésor					20 000 000 000	0		25 000 000 000				20 000 000 000	65 000 000 000
Allocation DTS	1 022 651 811	0	0	1 022 651 811	0	0	1 022 651 811	0	0	1 022 651 811	0	0	4 090 607 242
Allocation DTS 2009	1 022 651 811	0	0	1 022 651 811	0	0	1 022 651 811	0	0	1 022 651 811	0	0	4 090 607 242
Allocation DTS 2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts bancaires	863 734 446	273 226 194	0	882 736 603	279 373 784	0	902 156 810	285 659 694	0	922 004 259	292 087 037	0	4 700 978 827
													0
													0
Dette sur BTD pour achat de Bus	0	273 226 194	0	0	279 373 784	0	0	285 659 694	0	0	292 087 037	0	1 130 346 709
Prêt bancaire pour rbsmt Stés pétrolières	863 734 446	0	0	882 736 603	0	0	902 156 810	0	0	922 004 259	0	0	3 570 632 118
CNSS pour BIA 2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Organismes	0	0	0	0	0	533 175 821	0	0	0	0	0	0	533 175 821
PORT AUT LOME	0	0	0	0	0	533 175 821	0	0	0	0	0	0	533 175 821
													0
INTERETS	1 916 073 480	53 232 972	4 225 734 719	1 844 705 426	47 085 382	1 548 362 219	2 737 176 185	40 799 472	265 860 219	1 499 898 649	34 372 129	2 512 040 747	16 725 341 600
Titres Publics	1 487 831 944	0	4 199 372 500	1 449 250 833	0	1 522 000 000	2 365 764 746	0	239 498 000	1 153 125 712	0	2 485 678 528	14 902 522 263
Titrisation des créances compro. des bques	0	0	0	0	0	1 522 000 000	0	0	0	0	0	1 334 000 000	2 856 000 000
Emprunts obligataires	861 612 917	0	4 199 372 500	0	0	0	840 000 000	0	239 498 000	0	0	0	6 140 483 417
Emprunt obligataire 2007-2017	0	0	0	0	0	0	840 000 000	0	0	0	0	0	840 000 000
Emprunt obligataire 2010-2015	0	0	299 372 500	0	0	0	0	0	239 498 000	0	0	0	538 870 500
Emprunt obligataire 2011-2016	0	0	3 900 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 900 000 000
Emprunt obligataire 2012-2017(N1)	861 612 917	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	861 612 917
Emprunt obligataire 2012-2017(N2)	0	0	0	0	0	2 306 597 222	0	0	0	0	0	0	2 306 597 222
Bons du Trésor	626 219 028	0	0	1 449 250 833	0	0	1 525 764 746	0	0	1 153 125 712		1 151 678 528	5 906 038 847
Allocation DTS	286 118 364	0	26 362 219	272 333 578	0	26 362 219	267 710 632	0	26 362 219	262 919 578	0	26 362 219	1 194 531 027
Allocation DTS 2009	286 118 364	0	0	272 333 578	0	0	267 710 632	0	0	262 919 578	0	0	1 089 082 151
Allocation DTS 2011	0	0	26 362 219	0	0	26 362 219	0	0	26 362 219	0	0	26 362 219	105 448 876
Prêts bancaires	142 123 172	53 232 972	0	123 121 015	47 085 382	0	103 700 808	40 799 472	0	83 853 359	34 372 129	0	628 288 309
													0
													0
Dette sur BTD pour achat de Bus	0	53 232 972	0	0	47 085 382	0	0	40 799 472	0	0	34 372 129	0	175 489 955
Prêt bancaire pour rbsmt Stés pétrolières	142 123 172	0	0	123 121 015	0	0	103 700 808	0	0	83 853 359	0	0	452 798 354
CNSS pour BIA 2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PORT AUT LOME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
													0
COMMISSIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres Publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation des créances compro. des bques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt obligataire 2007-2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt obligataire 2010-2015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt obligataire 2011-2016	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt obligataire 2012-2017(N1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt obligataire 2012-2017(N2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bons du Trésor	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Allocation DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Allocation DTS 2009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Allocation DTS 2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
													0
													0
Dette BTD pour achat de Bus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêt bancaire pour rbsmt Stés pétrolières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CNSS pour BIA 2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avance de Wacem à l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
													0
TOTAL	3 802 459 737	326 459 166	20 936 434 719	3 750 093 840	20 326 459 166	8 381 538 040	7 661 984 806	25 326 459 166	1 976 560 219	3 444 554 718	326 459 166	28 812 040 747	125 071 503 490